AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION Nº 00.18 DU 24 OCTOBRE 2000

RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE LA COMMUNE DE LA CHAISE BAUDOUIN

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu la loi n° 68.1250 du 32 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

DELIBERE

La commune de La Chaise Baudouin est relevée de la prescription de ses créances envers l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 93.1388.

Le Secrétaire Directeur de l'Agence

Pierre-Alain ROCHE

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Pierre DUPORT